

Compte-rendu de la séance du conseil municipal
Du 4 décembre 2015 - 20 h -

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, MM LAUFERON Denis, BREUGNOT François, PERRUCHET Philippe, DE BOURGOING Jean-Marie MONERAU Jean-Georges, SIROU Grégory, Mmes GENTIL Martine, JEANGUYOT Danièle, PERRARD Thérèse.

Excusés ayant donné procuration : DE BOURGOING Jean-Marie à Marc PERRIN ;
M. DANGUIS Marc à Martine GENTIL,

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature par les membres présents.

I ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAUMARD AU SIAEPA DE PANNECIERE POUR LA COMPETENCE "EAU POTABLE"

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Chaumard a demandé par délibération du 11 novembre 2015 son adhésion au SIAEPA de Pannecière pour la seule compétence "Eau Potable". Lors de la réunion du 2 décembre 2015, le comité syndical du SIAEPA de Pannecière ayant émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Chaumard, les dix communes membres du SIAEPA de Pannecière doivent désormais se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Chaumard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- EMET un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Chaumard au SIAEPA de Pannecière pour la compétence "Eau Potable".

II INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu de M. le Préfet qui propose le regroupement de la Communauté de Communes du Haut Morvan avec la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan et celle des Portes du Morvan.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- Considérant que le nouveau territoire proposé est beaucoup trop important géographiquement et ne correspond pas à un bassin de vie homogène,
- Considérant l'échec dans le passé du rapprochement des anciens cantons de Château-Chinon et Montsauche,
- Considérant la complexité actuelle du mille-feuille territorial, et étant plus favorable à des communautés de communes calquées sur les nouveaux cantons,

- DONNE un avis défavorable à la proposition de Monsieur le Préfet.

III REMPLACEMENT DE MADAME MARQUIS AU SEIN DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le 10 novembre dernier, une réunion regroupant les conseils municipaux de Blismes et Montigny-en-Morvan, s'est tenue afin d'aborder divers points relatifs au fonctionnement du regroupement pédagogique.

Il avait été acté la fourniture des repas par l'Auberge de Montigny et la commune de Montigny, ne souhaitant pas embaucher une nouvelle personne, a proposé de faire appel à M. Roumier, employé communal à Montigny, pour le remplacement de Mme Marquis.

A charge pour la commune de Blismes de recruter une personne pour le ménage et la garderie à Blismes.

Depuis le début de la semaine, la confection des repas est confiée à l'Auberge et Mme Marquis assure le service jusqu'aux vacances de Noël.

La commune de Blismes propose de retenir la candidature de Mme Noacco Martine pour le ménage et la garderie à Blismes à compter du 4 janvier 2016,. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Un contact sera pris avec M. Antrieux, Maire de Montigny, pour le paiement des heures de garderie effectuées à Blismes par Mme Marquis depuis la mise en place des rythmes scolaires. Un engagement des deux communes avait été pris afin de rémunérer l'heure supplémentaire hebdomadaire effectuée par Mme Marquis.